

A.J

2014/075

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2014/22

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 16 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le seize avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 07 avril 2014

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 15
Votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 9 Contre : 3 Abstention : 3

Présents : M ou Mme A.VOLLE – C.CROZIER – J.TESTON – M.BEUGNET – M.HILAIRE – P.BOUNIARD – A.CORNET – P.EUVRARD – J.GAUTHIER – S.GRENIER – M.JOLLIVET – M-F.LEBRAT – C.PIQUEMAL – M-C.RAMUS – E.RENAUDEAU.

Excusés :

Absents :

Mme Monique BEUGNET a été élue secrétaire

Objet : Election des délégués de la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux du Fay.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le renouvellement du Conseil Municipal du 23 mars 2014,
- Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués.
- Considérant qu'il convient de désigner pour la commune trois délégués,

.../...

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, d'élire ses délégués à main levée.

Se sont portés candidats les Conseillers Municipaux suivants :

- Mr André VOLLE
- Mr André CORNET
- Mr Max JOLLIVET
- Mr Philippe EUVRARD
- Mr Philippe BOUNIARD.

Mr André VOLLE, André CORNET et Max JOLLIVET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages ont été proclamés délégués.

Le Conseil Municipal **désigne** donc les délégués titulaires suivants :

- Mr André VOLLE
- Mr André CORNET
- Mr Max JOLLIVET

Et transmets cette délibération au Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Fay.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 16 avril 2014.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 17 avril 2014.
LE MAIRE
André VOLLE.

